

# I - JUSTIFICATION DU SOUS-PROGRAMME POPULATION ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT (PSD)

## A / - Situation/contexte du sous-programme

Le sous-programme population et stratégies de développement (PSD) intervient dans un contexte particulier caractérisé par un certain nombre d'événements sur le plan international et national.

Sur le plan international, ce sous-programme se situe au lendemain des conférences mondiales sur la population et la femme organisées respectivement au Caire en 1994 et à Beijing en 1995.

Les recommandations et résolutions adoptées par la communauté internationale sur les questions de population/développement notamment l'approche genre et l'intégration de la variable démographique dans la planification du développement sont prises en compte par ce sous-programme.

Au niveau national, le sous-programme PSD intervient moins de trois ans après la tenue du Conseil interministériel sur la politique de population de juillet 1995 et l'adoption par le Gouvernement du Plan d'Action de la Femme sénégalaise. Il tient donc compte des recommandations adoptées par le Gouvernement au cours de ce conseil, notamment en matière de réactualisation de la Déclaration de Politique de Population (DPP). Il prend également en considération les principes directeurs et les principales stratégies contenus dans le Plan d'Action de la Femme sénégalaise. Il faut rappeler que des objectifs démographiques quantifiés ont été adoptés à l'occasion de ce conseil interministériel, preuve d'un engagement politique croissant dans le cadre de la mise en oeuvre de la DPP. Enfin, ce sous-programme doit contribuer à remédier aux contraintes identifiées dans l'évaluation des activités de PSD du programme d'assistance précédent (1992 - 1996). Ces contraintes sont présentées au niveau du chapitre relatif à la justification du sous-programme (pourquoi ce sous-programme ?)

## B / - Situation/contexte du programme pays

Le FNUAP a déjà financé trois programmes d'assistance au Sénégal en matière de population/développement. <sup>Ce</sup> programme est donc le quatrième et doit s'étaler jusqu'à l'an 2001. Il intervient dans un contexte particulier, au lendemain des conférences mondiales sur la population (le Caire, 1994) et sur les femmes (Beijing 95).

lendemain des conférences mondiales sur la population (le Caire, 1994) et sur les femmes (Beijing 95).

En conséquence, ce programme tient compte des principes, objectifs et recommandations de ces conférences. Il a été élaboré dans un processus participatif avec la participation des différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

Ce quatrième programme doit contribuer à atteindre les objectifs du Gouvernement dans le domaine de la population et du développement, conformément aux orientations des derniers plans de développement économique et social et de la déclaration de Politique de Population. Il tient également compte des conclusions des différentes étapes (diagnostic, stratégie et planification) de l'exercice d'examen des programmes et de définition des stratégies (EPDS).

Il convient également de rappeler quelques caractéristiques du contexte socio-économiques et démographique dans lequel s'inscrit ce programme d'assistance du FNUAP au Sénégal.

Le Sénégal est classé dans la catégorie « A » aux fins de la nouvelle méthode d'allocation des ressources du FNUAP. Les indicateurs sociaux révèlent la persistance des difficultés socio-économiques auxquelles sont confrontées les groupes-cibles vulnérables. En effet, 33 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté selon les résultats de l'Enquête sur les priorités (ESP, 1992). Le produit national brut par habitant est de 558 \$US en 1995. Le taux de scolarisation est encore faible (54,5 % en 1995). Les taux de mortalité maternelle et infantile demeurent élevés et sont estimés respectivement à 510 décès par 100 000 naissances vivantes et à 68°/oo (EDS II, 1992/1993).

Par ailleurs, les indicateurs démographiques révèlent que le Sénégal est un pays où le rythme de croissance de la population est encore élevé. En effet, le taux d'accroissement naturel de la population est de 2,9 par an. Cette situation s'explique notamment par la persistance du niveau élevé de fécondité (6 enfants par femme en 1992/93). Cette forte fécondité est entretenue par une nuptialité précoce et une faible pratique contraceptive moderne (4,8 % en 1992/1993). Cette population est inégalement répartie sur le territoire national (Moyenne nationale  $\cong$  43 hbts/km<sup>2</sup> en 1997, Région de Dakar  $\cong$  3154 hbts/km<sup>2</sup> contre 7 hts/km<sup>2</sup> en 1997 pour la région de Tambacounda). Enfin, il convient de mentionner la persistance de certaines contraintes socio-culturelles notamment la survalorisation de la fonction reproductive chez la femme et les interprétations erronées des enseignements des religions révélées

Un certain nombre de contraintes ont été cependant relevées au cours de ce programme précédent. Il s'agit notamment du caractère trop optimiste des objectifs de ce programme en matière de pratique contraceptive et à l'insuffisante intégration de la variable population dans les plans sectoriels.

Même si le FNUAP n'est pas le seul partenaire du gouvernement en matière de population, il joue un rôle central car le Fonds des Nations-Unies est le chef de file des bailleurs de fonds dans ce domaine au Sénégal.

Les autres principaux partenaires du Gouvernement en matière de population sont l'USAID, la Banque Mondiale et l'UNICEF.

L'appui de l'USAID porte surtout sur les activités liées à la survie de l'enfant et à la planification familiale (PF) pour un montant total de 3,2 millions de dollars USA. Cette assistance s'étale sur 3 ans

La Banque Mondiale a contribué au renforcement des capacités du programme national de planification familiale (PNPF) à hauteur de 900 000 \$. Elle a également alloué 8 millions de \$ pour les besoins du développement des services de santé reproductive (SR) dans le secteur privé et 32 millions de \$ dans le cadre du projet de nutrition communautaire. La Banque Mondiale a financé des activités d'IEC au profit des jeunes pour un montant de 1,9 million de \$.

Enfin, l'UNICEF a alloué 7,5 millions de \$ au cours des quatre dernières années en guise de contribution aux activités de population. Au total, les bailleurs de fonds (dont le FNUAP) ont alloué 30 millions de \$ aux activités de PF et 8 millions de \$ pour les besoins de la lutte contre MST et VIH/SIDA, pour la période 1992/1996.

En conclusion, il convient de mentionner que les réseaux informels des bailleurs de fonds sur la population, la santé et sur les femmes contribuent aux actions de coordination de l'intervention des partenaires au développement dans ces domaines.

#### *D) - Couverture géographique :*

Les activités du nouveau programme d'appui du FNUAP seront menées sur l'ensemble du territoire national. Dans le cadre de ce sous-programme population et stratégies de développement (PSD), un accent particulier sera mis sur les activités de régionalisation de la politique de population dans les régions de Diourbel, Tambacounda, Kolda, Louga et Dakar. Le choix de cette

couverture géographique privilégiant les régions précitées s'explique par la nécessité de compléter l'intervention des autres partenaires au développement appuyant le programme population du Sénégal.

#### E) - Acteurs bénéficiaires :

Les bénéficiaires de ce sous-programme sont divers et ses impacts profiteront directement ou indirectement aux différentes couches de la population sénégalaise. Un accent particulier sera mis sur les groupes -cibles vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes âgées à la fois en qualité d'acteurs et de bénéficiaires du sous-programme. En plus des acteurs gouvernementaux traditionnels, les élus locaux, ONG et associations occuperont une place importante dans ce sous-programme conformément aux orientations de la nouvelle politique de décentralisation.

#### F) - Pourquoi ce sous-programme ?

Ce sous-programme PSD (1998-2001) se justifie notamment par la nécessité de renforcer les acquis des programmes d'assistance précédents et de remédier aux contraintes identifiées lors de la phase diagnostic de l'exercice d'EPDS. Ces contraintes portent sur le cadre conceptuel de la politique de population (le DPP) et sur la mise en oeuvre.

En ce qui concerne le cadre conceptuel, les principales contraintes sont relatives à la non prise en compte par la DPP des spécialité régionales, d'objectifs démographiques quantifiés au niveau régional et des nouveaux domaines issus de la conférence du caire de 1994. A cela, il convient d'ajouter l'absence d'un cadre conceptuel sur le genre, d'une stratégie de renforcement des moyens d'action et des pouvoirs de décision des femmes ainsi que d'une stratégie d'intervention des ONG et du secteur privé. Au niveau de la mise en oeuvre de la politique de population, les contraintes identifiées sont diverses et multiformes. Elles portent notamment sur l'insuffisante intégration de la variable population dans la planification du développement et sur le manque d'opérationalité des structures de coordination, suivi et évaluation de la politique de population. Il convient également de mentionner l'insuffisante institutionnalisation de l'EVF/EMP dans le système éducatif et le manque d'intégration de l'EVF, de la formation professionnelle et des activités génératrices de revenus (AGR) en milieu extrascolaire. Des lacunes ont aussi été identifiées des données démographiques. Le problème de l'absence de plan de formation et de stratégie de gestion des ressources humaines a également été posé.

Le sous programme PSD devra donc contribuer à solutionner ces contraintes et à atteindre les objectifs de la DPP. Il se justifie aussi par la nécessité de renforcer les acquis et de régionaliser la politique de population conformément aux orientations de la politique de décentralisation.

*G)- Objectifs à long terme du sous-programme :*

A long terme, le sous-programme PSD se propose de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une meilleure adéquation entre la population, les ressources et le développement et l'amélioration des contributions socio-économiques des groupes -cibles vulnérables.

*H)- objectifs intermédiaires du sous-programme :*

Les objectifs : intermédiaires du sous-programme PSD sont les suivants :

1. Contribuer à une meilleure prise en compte de la DPP actualisée dans les stratégies de développement;
2. Contribuer à un changement de comportement et à l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes-cibles vulnérables.